

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt quatre

Le : **18 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 novembre 2024**

OBJET : D2024-7-1

**Adhésion à l'option
Géo16Cim**

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : IMARD C à ROUHIER D ; MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; THOS F à GUERIN S ;

Secrétaire de séance : Nathalie DULAIS

Le logiciel Géo16Cim a fait l'objet d'une démonstration par l'ATD16 aux membres de la commission Cimetière le mercredi 9 octobre 2024.

Cette démonstration a notamment permis de répondre aux interrogations de certains élus quant à la capacité de scanner et intégrer les plans de l'ancien cimetière.

Les réponses ayant été apportées, la municipalité confirme son souhait d'informatiser la gestion du cimetière communal en adhérant à l'option Géo16Cim, module métier de gestion de cimetières.

Une base de données a d'ores et déjà été réalisée par un agent administratif sur un fichier Excel qui pourra faire l'objet d'une intégration dans le logiciel Géo16Cim.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « Géo16Cim Module métier de gestion des cimetières » incluant notamment :**
 - L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
 - La formation aux logiciels,
 - La télémaintenance,
 - La participation aux clubs utilisateurs,
 - L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

- **Précise que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines**

AR Prefecture

016-211600614-20241119-D2024_7_1-DE
Reçu le 22/11/2024

- **Approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 novembre 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19 novembre 2024

Le Maire,

Michel BUISSON